

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-182 du 30 Mai 1996

Chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI
SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme de l'intérim de
Monsieur Timothée A. ZANNOU, Ministre
de la Culture et de la Communication
pour compter du 19 Mai 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 19 Mai 1996, Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Timothée A. ZANNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 CC 2 HAAC 2 SGG 4 PM 4 MCC-MJLDH 6
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-